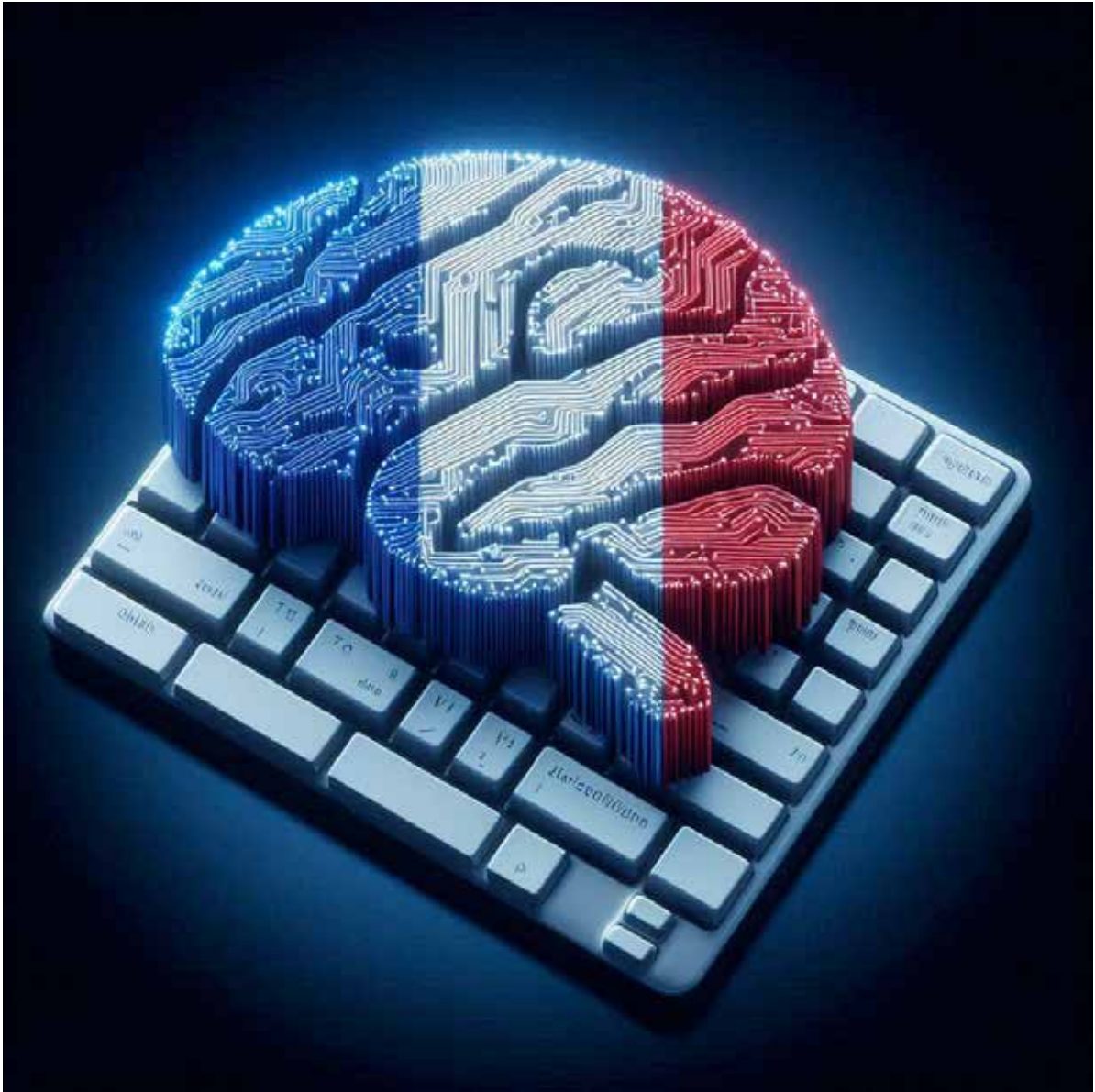


INFORMATIONS POLICE

> POLICE ET NUMÉRIQUE :

Servir à l'ère des algorithmes



Anticiper les menaces, défendre les valeurs,
s'adapter au futur



ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS, DES ACTIFS ET DES AMIS DE LA POLICE

Revue « Informations Police »

Directeur de la publication : Marc STRAVOPODIS

Pour la Communication : Jacques DOS SANTOS

Responsable de rédaction : Gaëlle PASSERIEUX

Conception-Impression :

GECOP - 21, Bd Winston Churchill

Résidence Le Bretagne - BP 50319

44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06

Dépôt légal : 2^{ème} quadrimestre 2025

N° ISSN : 1776-0690

55^{ème} année quadrimestrielle

Le tirage de notre revue « Informations Police »

a été de : 4 200 exemplaires

> SOMMAIRE

Le mot du Président	page 3
Hommage à Joël BALAUD	page 4-5
Le GARMi à l'écoute de vos préoccupations : rencontres clés avec le Ministère de l'Intérieur	page 6-7
Sécurité intérieure & réforme de la fonction publique	page 8
L'hébergement des personnes âgées	page 9 à 13
Intelligence artificielle, souveraineté numérique et sécurité : Une nouvelle ère pour la France ?	page 14 à 16
Séjours à Cavalaire-sur-Mer	page 17-18
Offre réservée aux adhérents	
Voyages 2026 – inscrivez-vous dès maintenant	page 19-20
Résultats de la Tombola 2025 – Et les gagnants sont	page 21
Idées de lecture	page 22-23
Ces camarades nous ont quittés	page 23
Bulletin d'adhésion	page 24

BUREAU NATIONAL

STRAVOPODIS Marc - Président national

DAHLEM Roland - Vice-président national

NOIRIEL Christian - Trésorier national

DOS SANTOS Jacques - Chargé de communication

BONZOM Claudine - Référente soutien adhérents

GONZALEZ Jean-Michel - Chargé de projets

DECHASSAT Daniel - Membre du Bureau national

MONTOYA Francis - Membre du Bureau national

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BENITEZ Pascal (95)

BONZOM Claudine (92)

DECHASSAT Daniel (21)

FIGUEREDO Jean (83)

IMHOFF Bernard (67)

LUTZ Albert (67)

MONTOYA Francis (67)

NOIRIEL Christian (67)

BERGA Michel (82)

DAHLEM Roland (67)

DOS SANTOS Jacques (77)

GONZALEZ Jean-Michel (34)

LEHMANN Daniel (67)

MANTE Jean-Claude (88)

NAHON Roger (06)

STRAVOPODIS Marc (92)

COMMISSION CONTROLE FINANCIER

DUBOIS Jean (67)

GROUBER Michel (67)

COMITE D'HONNEUR-HONORAIRES

HALLARD Michel - Commissaire Divisionnaire

MEMBRES HONORAIRES A TITRE POSTHUME

BALAUD Joël, Président d'honneur

BAZART Jean-Luc, Commandant

MARILLER Camille, Président d'honneur



Retrouvez-nous aussi VIA
les réseaux sociaux



Facebook



LinkedIn



CITATION



*La grandeur d'un
métier est peut-
être, avant tout,
d'unir les hommes.*



Antoine de Saint-Exupéry



LE MOT du Président



Chers amis,

C'est avec une émotion toute particulière que je m'adresse à vous dans ce nouveau numéro d'Informations Police. Les dernières semaines ont été marquées par deux pertes immenses, qui touchent non seulement notre Association mais également ma propre histoire personnelle.

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de **Joël BALAUD**, notre ami et ancien Président, qui fut un homme de rigueur, d'engagement et de fidélité. Son parcours, tant professionnel qu'associatif, demeure un exemple. Lui succéder fut pour moi un honneur autant qu'une lourde responsabilité. Joël laisse une empreinte forte dans nos mémoires : celle d'un homme juste, droit, profondément attaché à nos valeurs.

Dans le même temps, j'ai perdu une parente chère : **Mimi MARILLER**, épouse de mon oncle Camille MARILLER ayant lui-même exercé la fonction de Président national de l'ANRP avant Joël. Mimi fut toujours présente, discrète mais fidèle, incarnation de cette solidarité qui fonde l'esprit de notre association. Je tiens à saluer ici sa mémoire avec une reconnaissance et une affection infinies.

À leurs familles respectives, nous adressons, au nom de tous, nos pensées les plus sincères.

Mais la vie de notre Association ne s'arrête pas, et notre devoir est de poursuivre le combat pour la défense des retraités et amis de la Police. C'est dans cet esprit que nous avons, avec le **GARMI**, multiplié les démarches et les rencontres, principalement auprès du ministère de l'Intérieur (Cabinet du Ministre et Direction générale de la Police nationale).

Deux rendez-vous majeurs, en juin et en juillet derniers, nous ont permis d'obtenir des avancées notables :

- la désignation d'un interlocuteur social dans chaque région,
- la création d'un interlocuteur unique pour le **GARMI au sein du ministère**,
- la promesse d'une meilleure prise en compte des retraités dans les communications et dispositifs sociaux.

Ces résultats ne doivent rien au hasard : ils sont le fruit d'une mobilisation unie, ferme et déterminée.

Cependant, le contexte budgétaire demeure préoccupant. Le plan d'économies prévu pour 2026 fait peser une menace directe sur le pouvoir d'achat et les droits des retraités. Depuis la démission du gouvernement et la nomination d'un nouveau Premier ministre, nous sommes dans l'attente de la constitution de la nouvelle équipe ministérielle et du vote du budget. Dès que le Ministre de l'Intérieur sera nommé, nous solliciterons son cabinet afin que nos positions soient clairement réaffirmées et portées auprès du Premier ministre.

Notre engagement reste intact : défendre une fiscalité juste, un accompagnement social adapté et une reconnaissance à la hauteur de la contribution que chacun d'entre nous a apportée au service de la Nation.

Cet engagement, c'est aussi de proposer à tous nos adhérents et leurs amis, de très agréables moments partagés lors de beaux séjours.

Après le succès remporté par le premier voyage organisé par l'ANRP, je vous laisse découvrir nos prochaines destinations en juin et septembre 2026 ainsi que la superbe résidence de nos amis de l'UNRP à laquelle nous avons désormais accès, à des tarifs particulièrement attractifs !

Ensemble, forts de notre unité et de notre fidélité à l'esprit de l'ANRP, nous continuerons à avancer.

Avec mon amitié fidèle,
Marc STRAVOPODIS
Président national

Hommage à notre collègue et ami

Joël BALAUD



Un parcours d'honneur et de fidélité au service de la sécurité et des valeurs républicaines

Le 6 juin 2025, notre Association a perdu l'un de ses plus illustres membres. Joël BALAUD s'est éteint, vaincu par une longue maladie qu'il a affrontée avec une dignité silencieuse, fidèle à l'homme qu'il fut : droit, discret, profondément engagé.

Entré dans notre Association le 10 janvier 2019, Joël BALAUD y apporta immédiatement sa rigueur, son sens du service et son autorité bienveillante. Il occupa tout d'abord le poste de **membre de la commission financière** du 15 janvier 2019 au 10 septembre 2019, où sa compétence et sa transparence furent unanimement saluées. Très vite, ses qualités humaines et professionnelles le conduisirent à être élu **Président national** de l'Association, une fonction qu'il exerça avec loyauté, hauteur de vue et dévouement, de septembre 2019 au 8 juin 2023.

Jusqu'à son dernier jour, Joël BALAUD est resté membre de l'Association, attaché à ses valeurs, toujours présent, toujours attentif.



Les morts ne sont vraiment morts que lorsque les vivants les oublient.

Aimé Césaire



CITATION



Mais sa contribution dépasse le cadre associatif. Le parcours professionnel de Joël BALAUD est remarquable à plus d'un titre. **Haut fonctionnaire de la sécurité intérieure, consultant international** reconnu, **expert auprès de gouvernements**, il a servi l'État et ses représentants avec une compétence rare, une intégrité exemplaire et un sens du devoir profondément ancré.

Il a débuté sa carrière à la PJ de Strasbourg, en qualité de Chef de la Section Financière, ce qui lui permit de s'illustrer en tant que chef d'enquête de quelques affaires médiatiques et délicates, telle que l'affaire SCHLUMPF (devenu Musée de l'Automobile de MULHOUSE).



Pendant plus de quatre décennies, il fut de tous les théâtres sensibles où la France avait besoin de femmes et d'hommes d'exception. Attaché de sécurité intérieure à **Abuja, Yaoundé, Abidjan**, ou encore **Rabat, Beyrouth** ou **Libreville**, il fut le conseiller de plusieurs ambassadeurs et ministres, toujours en première ligne là où la diplomatie rencontre les impératifs de sécurité.

De 2006 à 2017, il dirigea avec brio le service de sécurité de la **Banque des États d'Afrique Centrale** (BEAC), à la tête de plus de **700 agents** répartis dans six pays. Il y mit en œuvre une politique de sûreté globale, moderne et rigoureuse, veillant sur les institutions comme sur les femmes et les hommes qui les composent.

Son expertise en matière de **prévention des risques**, de **management multiculturel**, de **protection diplomatique** ou encore de **conduite d'enquêtes**, était recherchée et respectée bien au-delà de nos frontières.

Mais au-delà des titres et des fonctions, ce que nous garderons de Joël BALAUD, **c'est une stature morale**. C'est la constance d'un homme pour qui l'engagement n'était pas une posture, mais une ligne de vie. C'est aussi la chaleur d'un regard, la finesse d'une pensée, et l'humilité de ceux qui savent ce que servir veut dire.

À son épouse, à sa famille, à ses proches, l'Association adresse ses pensées les plus sincères et les plus émues.

Qu'il repose en paix.



**Et que sa mémoire demeure un exemple
pour tous ceux qui ont choisi de servir.**

Le GARMI à l'écoute de vos préoccupations : Deux rencontres clés avec le Ministère de l'Intérieur



La mobilisation du GARMI (Groupement des Associations des Retraités du Ministère de l'Intérieur), auquel appartient l'ANRP aux côtés de l'UNRP et de l'AGRPN, se poursuit avec détermination. Deux rencontres de haut niveau, en juin et juillet 2025, ont permis de porter directement auprès de la Direction des Ressources Humaines de la Police nationale puis du Cabinet du Ministre de l'Intérieur les préoccupations légitimes des retraités de notre ministère.

Une première étape importante avec la DRH (17 juin 2025)

Le 17 juin 2025, les représentants du GARMI ont été reçus au Bâtiment Lumière par Madame BOSSART-TRIGNAT, Directrice des ressources humaines à l'administration centrale, et Monsieur Christophe LANTERI, Sous-directeur de l'action sociale. Cette rencontre faisait suite à un courrier adressé au Secrétaire général du Ministère, Monsieur Didier Martin, signé par les trois présidents du GARMI : Jean BABOURAM (AGRPN), Marc STRAVOPODIS (ANRP), et Patrick FLEURY (UNRP).

Objectif : exposer les missions du GARMI et alerter sur la situation préoccupante des retraités du ministère.

Parmi les sujets abordés :

- Gel des pensions et réforme de l'abattement fiscal sur les pensions, causes d'inquiétude majeure en raison de leur impact direct sur le pouvoir d'achat.
- Exclusion des chèques vacances, dénoncée comme une injustice sociale.
- Meilleure prise en charge sociale des retraités, en particulier par les assistants de service social.
- Demande d'actions spécifiques en faveur des retraités dans les CLAS (Commissions Locales d'Action Sociale), avec une attention au lieu de résidence plutôt qu'à la dernière affectation.
- Absence de représentation des retraités dans les plénières de l'action sociale, un verrou à faire sauter pour peser dans les décisions.
- Proposition d'une déduction fiscale pour les cotisations mutualistes, faute de participation de l'État à la PSC (Protection Sociale Complémentaire).

Ce n'est pas dans les bureaux que naît la confiance, mais dans le dialogue.

CITATION



Daniel Vaillant, ancien ministre de l'Intérieur (2000-2002)

Résultats : Si certaines demandes relèvent d'autorités interministérielles (DGAFP notamment), des engagements ont été pris. Les retraités seront désormais mieux pris en compte dans les communications internes ; des interlocuteurs en région seront identifiés ; et nos revendications seront transmises en haut lieu.



Des échanges constructifs avec le Cabinet du Ministre (23 juillet 2025)

Poursuivant cette dynamique, les représentants du GARMI ont été reçus Place Beauvau le 23 juillet 2025 par Madame Perrine BARRÉ, conseillère budgétaire au Cabinet du Ministre de l'Intérieur, en présence également de Madame Christelle MATHIEU, cheffe de pôle RH DGPN, et de Madame Vanessa VILLARD.

Cette audience, organisée dans un contexte d'alerte générale du GARMI sur les conséquences du plan d'économies de 43,8 milliards d'euros annoncé par le gouvernement pour 2026, a permis de formuler directement les revendications de nos associations, avec un ton ferme mais constructif.

Les points forts de l'échange :

- La dénonciation des mesures fiscales affectant injustement les retraités, notamment le gel des pensions, la suppression de jours fériés et la réforme de l'abattement fiscal.
- La nécessité d'un soutien social renforcé, avec l'exigence d'un accès réel aux dispositifs ministériels.
- La demande d'un interlocuteur unique pour les associations de retraités, afin de fluidifier les échanges avec le Ministère.

Des engagements ont été obtenus :

- Mme BARRÉ s'est engagée à transmettre nos revendications au Cabinet du Premier Ministre.
- Un interlocuteur de référence a été désigné dès le lendemain, preuve d'une réelle volonté d'écoute.
- La possibilité d'un suivi régulier des dossiers a été évoquée, tant au niveau national que régional.

Contexte budgétaire explosif : le GARMI monte au créneau

Ces rencontres ont lieu dans un climat particulièrement tendu : les annonces budgétaires du Premier ministre François Bayrou pour 2026 menacent gravement le niveau de vie des retraités.

Parmi les mesures dénoncées par le GARMI :

- Gel total des pensions en 2026 (aucune revalorisation, malgré l'inflation).
- Suppression de l'abattement de 10 % sur les pensions, remplacé par un forfait limité.
- Réduction du remboursement des soins pour les affections de longue durée (ALD).
- Suppression de deux jours fériés (Lundi de Pâques et 8 mai), sans compensation réelle, une décision qui touche principalement les actifs, mais à laquelle nous nous associons par solidarité.
- Fusion des aides sociales, avec une logique de conditionnalité qui pourrait exclure nombre de retraités.

Face à cette offensive, le GARMI a publié une déclaration ferme dénonçant une logique injuste et déséquilibrée, qui fait des retraités une variable d'ajustement budgétaire. Une demande d'audience a été adressée au Premier ministre ainsi qu'au Ministre de l'Intérieur pour porter haut et fort notre désaccord. Une lettre a également été envoyée à tous les Présidents des Groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.



De gauche à droite : Vanessa VILLARD, Perrine BARRE, Christelle MATHIEU, Jean BABOURAM, Patrick FLEURY, Marc STRAVOPODIS

Et maintenant ?

Le GARMI, fort de l'union de ses composantes (ANRP, UNRP, AGRPN), reste plus que jamais mobilisé.

Nos revendications sont claires :

- Un traitement équitable et digne des retraités de la fonction publique,
- Une réelle reconnaissance de leur contribution à la Nation,
- Des moyens sociaux adaptés et accessibles à tous, quel que soit leur lieu de résidence,
- Une fiscalité juste, qui ne pèse pas excessivement sur les anciens serviteurs de l'État.

L'ANRP continuera de relayer, dans vos départements et au niveau national, les informations liées à ces démarches. Nos adhérents peuvent être assurés que leur voix est entendue, portée et défendue.

À l'orée de l'année 2026, le ministère de l'Intérieur entame une phase cruciale de transformation : réformes RH, réorganisation territoriale, recentrage des missions et modernisation numérique sont au cœur d'un chantier profond. Voici notre décryptage - neutre, factuel et adapté aux anciens fonctionnaires, ex-policiers et sympathisants, dans une perspective d'information et non de parti pris.

Sécurité intérieure et réforme de la fonction publique :

Ce qui va changer en 2026



1. Réformes RH et effectifs : ambitions freinées

- La LOPMI (2023-2027) devrait normalement créer 8 500 postes et permettre le déploiement de 239 nouvelles brigades, dont certaines déjà en place.
- Toutefois, dans le projet de loi de finances 2025, le schéma d'emplois est égal à zéro pour la police et la gendarmerie : seuls les départs sont compensés, sans création nette.
- En termes concrets, 80 nouvelles brigades ont déjà été déployées en 2024, et 57 autres sont programmées en 2025, mais sans renforts additionnels d'effectifs.

Position syndicale : *Plusieurs observateurs saluent les intentions de modernisation, tout en alertant sur la difficulté à tenir les engagements en l'absence de créations d'emplois nouvelles.*

2. Déconcentration et externalisation : vers une administration plus territoriale mais dépendante des prestataires

- Le ministère mise sur la décentralisation : les décisions seront progressivement prises au niveau zonal, avec une mobilité encouragée et un nouveau portail RH centralisé, pour plus d'efficacité.
- Plus de 1 400 agents doivent être relocalisés hors Île-de-France, afin de renforcer la présence administrative dans les territoires.
- Face à la rareté de main-d'œuvre statutaire, l'externalisation se poursuit de façon importante, notamment pour les compétences numériques, mobilisant des contractuels ou prestataires extérieurs.

Position syndicale : *Beaucoup soutiennent la relocalisation, mais certains points d'alerte persistent sur la dépendance croissante aux prestataires, frein potentiellement pour la souveraineté du service public.*

3. Réorganisation des missions : recentrage sur le cœur de métier

- Pour libérer du temps opérationnel, des assistants d'enquête sont mis en place. Ces profils, de catégorie administrative, prennent en charge certaines tâches pour recentrer les forces sur le terrain.
- L'objectif officiel : doubler la présence sur la voie publique d'ici 2030. Un indicateur de suivi (heures de présence sur le terrain comparé à 2021) sera publié chaque année pour mesurer les progrès.

Position syndicale : *Cette transformation est en principe bienvenue, mais certains craignent que le gain en efficacité bascule si les moyens humains suivent mal les ambitions affichées.*

4. Une source de vigilance collective : les réserves syndicales exprimées

- Plusieurs syndicats soulignent l'incohérence entre les objectifs fixés (modernisation, proximité, présence renforcée) et la réalité budgétaire, marquée par un gel des créations d'emplois et l'absence de revalorisation salariale majeure.
- D'autres observateurs évoquent une fracture entre les intentions affichées (LOPMI ambitieuse) et les actes – un « choc de désillusion » si la situation perdure sans évolutions concrètes.

Position syndicale : *Le dialogue social reste très actif, bien que tendu ; certains craignent que les transformations ne perdent en qualité sans un soutien financier et humain suffisant.*



L'hébergement des personnes âgées

par Michel GROUBER

Après une vie consacrée au travail, voire de labeur au service de sa famille, je pense aux femmes, chaque citoyen aspire à la retraite, ce temps supposé de repos sans contrainte...

Dans notre société devenue égoïste, l'âge d'accession à cette cessation d'activité professionnelle, parfois brutale, fait débat.

Les doux rêveurs doivent intégrer que l'état de retraité provoque la perte d'environ 25 % des revenus. Cela sera l'heure des choix dans certaines dépenses pour équilibrer le budget familial. De plus, personne n'ignore que l'état de santé décline au fil du temps. A la sortie de la guerre, nos anciens ont choisi le système dit « par répartition » pour financer les retraites. En clair à l'époque, trois salariés cotaient pour un retraité. C'était financièrement supportable et conforme à l'esprit de **Fraternité**.

Quatre-vingt ans plus tard, c'est quasiment un actif qui cote pour un retraité.

Il y a trois leviers pour maintenir ce système en équilibre :

- Augmenter sensiblement les cotisations (difficilement réalisable en raison du niveau du pouvoir d'achat des salariés)
- Augmenter la durée du temps de travail donc de cotisation (cela repousse le départ à plus de 65 ans)
- Diminuer le niveau des pensions (cela entraîne la paupérisation des retraités)



A l'heure du grand débat sur l'état de surendettement de notre pays, dans lequel les retraites pèsent lourdement, presque personne n'a le courage d'actionner un ou deux, voire les trois leviers. Il n'y a pas d'accord sur une solution innovante et pérenne.

Le mythe est entretenu que le temps de la retraite est un délicieux espace de **Liberté**, ce qui peut être vrai pour certains.

Cette idée généreuse est malheureusement corrigée par le fait qu'à la Retraite, à charges égales, il y a chute importante des revenus. Le niveau de bien-être est entamé. Ce qui touche à la consommation, à la santé, au logement est affecté.

Il apparaît clairement que le départ à la Retraite est un passage qu'il faut préparer sérieusement plusieurs années avant, voire dès l'entrée dans une carrière.

Pour ceux qui ont été éduqués dans un esprit « fourmis », et qui ont occupé une trajectoire professionnelle linéaire et rémunératrice, une vie familiale sans accident, il a pu y avoir constitution d'épargne, avec notamment l'accession à la propriété du logement. Ces économies ont pu être judicieusement orientées vers une assurance retraite complémentaire.

Mais pour ceux qui n'ont eu que le « loisir de travailler », le sentiment d'injustice est grand. Il peut légitimement susciter un esprit de révolte, surtout lorsque ces retraités se retrouvent mécaniquement sous le seuil de pauvreté (Selon l'INSEE, en 2025 le seuil de pauvreté s'établit à environ 1 288 € pour une personne seule et 2708 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans). **Se pose alors la légitime voire angoissante question de savoir comment et où vivre sereinement, en sécurité le « reste de son âge ».**

Mon propos est de présenter de façon non exhaustive, les options qui se présentent en fonction de son état de santé et de ses revenus.

Par la Loi, le Conseil Départemental a plusieurs missions auprès des personnes âgées : les orienter, accorder des aides financières mais aussi autoriser et fixer les prix des différents services et hébergements (tarifs en EHPAD)

Selon le parcours de vie, nous aborderons **le maintien à domicile, la résidence senior et l'admission en EHPAD.**

Bien évidemment, chacun souhaite rester vivre le plus longtemps possible chez soi, dans son environnement familial.





Pour permettre de rester **vivre à domicile, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)** est servie par le Conseil Départemental. L'APA sert à payer (tout ou partie), soit les dépenses nécessaires pour rester à domicile, soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social (EHPAD) où vous vivrez.

Son montant est proportionnel aux revenus (cf avis d'imposition) et au niveau de dépendance. Il est versé chaque mois sur le compte bancaire du bénéficiaire. Pour percevoir l'APA ou une aide à domicile, il est nécessaire de remplir le formulaire national « Demande d'Aides à l'Autonomie à Domicile » et le transmettre, selon les cas, au Conseil Départemental ou à l'organisme de retraite concerné. L'APA n'est pas cumulable avec certaines prestations.

L'APA ne fait l'objet d'aucune récupération des sommes reçues, ni du vivant, ni au décès de la personne âgée.

Pour mesurer le degré d'autonomie d'une personne âgée et fixer son droit à l'APA (éligibilité et niveau d'aide), **la grille nationale GIR** (Groupe Iso Ressources) a été mise en place. Cette grille évalue la capacité de chaque demandeur à accomplir les actes essentiels du quotidien. Le tout permet une prise en charge adaptée des besoins de la personne âgée retraitée, si elle souffre d'une perte d'autonomie mentale et/ou corporelle.

Tableau grille GIR

Selon son degré de perte d'autonomie, le demandeur est classé dans un GIR. Voici le détail de la grille GIR de l'APA. Chaque état en particulier doit être décrit en détail par un évaluateur habilité. C'est généralement un professionnel de santé (médecin) ou un travailleur Social du Département ou d'une Caisse de Retraite, formé à son utilisation.

DEGRÉ DE PERTE D'AUTONOMIE		
Groupe GIR		Droit à l'APA
GIR 1	Personnes âgées confinées au lit, avec des fonctions mentales gravement altérées exigeant une présence continue indispensable.	Oui
GIR 2	Personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, avec des fonctions mentales encore relativement préservées, ayant besoin d'un accompagnement pour les activités de la vie courante ET / OU Personnes âgées ayant conservé leurs capacités à se déplacer mais dont les fonctions mentales sont altérées.	Oui
GIR 3	Personnes âgées possédant encore tout ou partie de leur autonomie mentale et une autonomie locomotrice partielle, mais nécessitant des aides d'autonomie corporelle une à plusieurs fois par jour.	Oui
GIR 4	Personnes âgées ne pouvant assurer seules leurs transferts (mais qui peuvent se déplacer une fois levées), ayant besoin d'aide pour s'habiller et faire la toilette et dont une grande majorité est capable de s'alimenter seule ET / OU Personnes âgées n'ayant aucun problème locomoteur, mais ayant besoin d'un accompagnement pour les activités corporelles et le repas.	Oui
GIR 5	Personnes âgées étant capables d'assurer seules leurs déplacements à l'intérieur, de s'alimenter et de s'habiller, avec un besoin ponctuel d'aide pour la toilette et les activités domestiques (préparation des repas, ménage, etc...)	Non
GIR 6	Personnes âgées autonomes pour tous les actes discriminants de la vie courante, pouvant avoir besoin d'une aide ponctuelle pour les activités domestiques.	Non



L'état de santé évolue ?

Il est alors possible de demander une réévaluation de sa situation GIR auprès des services du Conseil Départemental.

Pour réaliser l'**aide à domicile**, le bénéficiaire peut faire appel à un salarié de son choix.

Il devient alors **particulier-employeur**. Il lui faut respecter les règles d'embauche (contrat de travail) et de licenciement. Il conviendra d'ouvrir un compte CESU (Chèque Emploi Service Universel) qui comporte un dispositif déclaratif auprès de l'Urssaf. La déclaration des heures ainsi que le paiement des salaires est réalisé par internet sous couvert du CESU. Le tarif horaire moyen déclaré en 2025 est de 15 €, hors charges. Le coût final pour l'employeur est supérieur, mais il bénéficie d'un crédit d'impôt de 50 %.

Le site CESU très didactique propose des modèles de contrat de travail et de lettres ...

Le bénéficiaire peut aussi faire appel à **une entreprise spécialisée** qui fidélisera un salarié auprès de lui. Un contrat, comportant les tarifs chargés, les jours de semaine et les plages horaires de travail, est signé avec la société. En cas d'absence du salarié (maladie, vacances ...) l'entreprise se charge d'assurer la continuité du service prévu au contrat.

L'emploi d'un salarié (CESU ou société spécialisée) affecté aux travaux de maintien à domicile, génère un crédit d'impôts qui devra être porté sur la déclaration de revenus.

Les résidences services seniors :

Les prix y varient en fonction de nombreux critères, dont la taille de l'appartement choisi, la situation géographique ...

Parmi les services payants, l'accueil, la restauration, le ménage, l'animation, la blanchisserie.

En plus, il peut y être proposé des espaces de loisirs.

Destinés à des personnes autonomes, ces lieux qui ne sont pas médicalisés.

Admission en EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Sur le principe de l'**Egalité**, l'admission en EHPAD est un Droit, sans lien avec les revenus. Par conséquent, chacun d'entre nous a droit, quel que soit le montant de ses ressources, à intégrer un tel établissement.

- En théorie, **aucune discrimination liée aux revenus ne doit intervenir** pour une admission en EHPAD.
- En pratique, **les établissements privés à but lucratif peuvent refuser un résident si ses ressources sont insuffisantes**, faute de solvabilité ou de garanties (ex : refus de prise en charge par l'ASH).
- Seuls les **EHPAD habilités à l'aide sociale** (souvent publics ou associatifs) ont l'obligation d'accepter les personnes bénéficiant de l'ASH.

La couleur est clairement annoncée : Etablissement d'Hébergement Personnes Agées Dépendantes

Pour évaluer l'état de dépendance, il convient de se reporter à la Grille GIR déjà évoquée. Les personnes en GIR 5 et 6 peuvent être admises en EHPAD, mais ne bénéficient pas de l'APA en établissement.

La demande d'admission en EHPAD est formulée par le biais de la plateforme numérique régionale (parfois interconnectée à un niveau national) ViaTrajectoire, outil de gestion des demandes en ligne. L'accès est soumis à validation par un professionnel de santé, notamment pour les EHPAD. La demande reprend les éléments d'identité du demandeur, ceux d'un proche, le type d'établissement désiré, sa localisation. Cela permet de signaler ses besoins, s'inscrire et prendre rang sur la liste des prétendants dans la ou les résidences. Le demandeur sera joint par la suite.





Le prix facturé en EHPAD est basé sur deux composantes :

- Le prix de l'hébergement (prix journalier par personne x nombre de jours de présence) ;
- Le tarif dépendance journalier par personne selon niveau GIR x nombre de jours de présence)

On pourra déduire de cette facture :

- Le montant de l'APA (déjà évoqué) en établissement
- L'aide au logement (APL = Aide Personnalisée au Logement servie par la CAF ou ALS = Allocation de Logement Sociale servie par la CAF)

En EHPAD, chaque résident bénéficie de droits fondamentaux : dignité, respect, autonomie et information. Le contrat de séjour formalise les conditions d'accueil et les prestations, le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) définit les objectifs et modalités de prise en charge adaptés à la personne, et la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante garantit le respect des libertés, du consentement et de la confidentialité. Ces documents doivent être remis et expliqués au résident et à sa famille et constituent la référence en cas de question ou de recours.

Financement du séjour en EHPAD :

Deux cas peuvent se présenter :

- Les revenus permettent de couvrir l'intégralité de la facturation.
- Les revenus sont insuffisants pour couvrir les frais d'hébergement.

Dans ce cas, les Conseils Départementaux laissent à la disposition du résident 10 % de ses revenus et au moins 124 € (en 2025) pour payer coiffeur, participation loisirs...

Pour couvrir les frais d'hébergement en EHPAD ou établissement similaire (Unité Soins Longue Durée, Unité de Vie Protégée, Famille d'accueil ...), le résident fait une demande d'**ASH (Allocation Sociale à l'Hébergement)**.

Condition de résidence stable et régulière (personne âgée doit avoir vécu 3 mois dans le département).

Cette **ASH servie par le Conseil Départemental**, sert à payer tout, ou partie des frais d'hébergement en EHPAD. L'ASH paie la différence entre le montant des frais d'hébergement et ce que peut payer la personne âgée, voire ce que peuvent payer ses obligés alimentaires (enfants..).

Cette obligation alimentaire ne s'applique pas aux petits-enfants, ni aux gendres/brus sauf lien direct via la descendance. Elle ne vise que les descendants et ascendants directs.



CITATION
↑

*Une société qui n'honore pas
ses anciens est une société
qui oublie ce qu'elle est.*



Simone Veil





L'ASH est récupérable par le Conseil Départemental

Attention aux donations de moins de dix ans avant l'entrée en établissement.

« L'ASH est récupérable sur la succession du bénéficiaire, mais seulement au-delà d'un seuil de patrimoine fixé par la loi (ex. 46 000 € en 2025, sous réserve d'évolution).

Chaque département a son propre règlement d'Aide Sociale à l'Hébergement. Les règles de versement varient donc d'un département à l'autre. En pratique, ce sont les Conseils Communaux d'Action Sociale (CCAS ou CIAS – Intercommunaux) qui reçoivent les demandes d'ASH, et vérifient leur complétude, notamment l'identification des éventuels obligés alimentaires, le listage des revenus, avant la transmission aux services compétents du Département.

Les collectivités territoriales sont obligées de présenter un budget à l'équilibre. Il n'est donc pas impossible qu'un Département demande la vente d'un bien, ou la réalisation d'un produit assurance vie, détenus par le résident afin de retarder le moment où il devra honorer ses obligations.

Autres aides financières :

- **ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)** : certaines personnes peuvent en bénéficier si leurs ressources sont très faibles.
- **Prestation de compensation du handicap (PCH)** : parfois complémentaire ou alternative à l'APA en cas de handicap reconnu avant 60 ans.

Comme évoqué précédemment, c'est pendant la période d'activité qu'on prépare la retraite.

Pour quelques euros par mois, certaines Mutuelles santé Police, intègrent d'office dans leurs prestations une rente dépendance jusqu'à 1 000 € par mois à vie.

Des compagnies d'assurance proposent des produits qui couvrent la différence entre les revenus du souscripteur et le montant des frais d'hébergement, ce qui libère la responsabilité des obligés alimentaires.

Sur les assurances dépendance et mutuelles :

- Bien vérifier **les exclusions de garanties**, les délais de carence, ou les âges limites de souscription.
- Les contrats de type « rente dépendance » doivent être bien analysés, car peu d'assureurs les proposent sans sélection médicale.

Il conviendra d'intégrer à la déclaration de revenus, les sommes engagées pour l'hébergement en EHPAD. La loi prévoit que 25 % des dépenses dans la limite de 10 000 € par personne hébergée pourra être déduite, soit une réduction maximale de 2 500 €.

Les organismes de retraite disposent d'un Fonds d'Aide Sociale (FAS) dont la mission est d'aider financièrement les retraités qui ont les plus faibles revenus, et de favoriser le maintien à domicile (adaptation du logement...). Au besoin, ne pas hésiter à saisir le FAS dont vous pouvez dépendre.

Les CCAS sont très proches des administrés de la Ville, ils constituent des relais disponibles, avisés, efficaces vers les services de la politique Senior des Conseils Départementaux. Il ne faut surtout pas hésiter à les saisir en cas d'urgence ou pour obtenir tout renseignement ou appui utiles dans les domaines de l'aide à domicile et de l'hébergement des personnes âgées.

Notre association doit rester très attentive aux évolutions de l'hébergement des personnes âgées et son mode de financement. La pension de réversion versée à la veuve d'un policier ne couvre pas les frais d'hébergement. Mon appel solennel à préparer sa retraite n'est pas anodin.

Cette présentation a été réalisée sur la base de documents glanés au cours d'une formation de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, sur différents sites relatifs aux résidences seniors, aux Fonds d'Action Sociale des organismes de retraite et sur « pour les personnes agees@gouv.fr », le site officiel d'information pour les personnes âgées et leurs aidants.

Que tous soient remerciés.



Intelligence artificielle, souveraineté numérique et sécurité :

Une nouvelle ère pour la France ?



Un sommet aux ambitions affirmées

Organisé les 10 et 11 février 2025 à Paris, le Sommet international pour l'action sur l'intelligence artificielle (AI Action Summit) a marqué une étape majeure dans la stratégie numérique française. Porté par le président de la République et soutenu activement par les ministères de l'Intérieur, de la Défense et de l'Économie numérique, ce sommet a rassemblé plus de 100 pays autour d'un objectif commun : poser les bases d'une gouvernance éthique et souveraine de l'IA.

Les annonces y furent nombreuses, significatives et parfois spectaculaires :

- InvestAI, un nouveau plan européen de 200 milliards d'euros, a été lancé pour financer les infrastructures IA à l'échelle du continent. La France, à travers Bpifrance et la Mission French Tech, a sécurisé une première enveloppe publique de 4,5 milliards d'euros sur trois ans, dédiée à la recherche, à la cybersécurité appliquée et à la transition industrielle.
- Engagements privés : plusieurs grands groupes français et européens - Thales, Dassault Systèmes, Orange Cyberdéfense - ont annoncé des investissements dans le développement d'IA dites « fiables et de confiance », particulièrement dans les domaines sensibles : sécurité intérieure, défense, santé, justice.
- Création d'un Centre européen de gouvernance algorithmique à Lyon, destiné à superviser la conformité éthique et juridique des IA utilisées sur le territoire européen.

« *L'intelligence artificielle ne peut pas être une zone de non-droit. La France veut une IA utile, contrôlée, humaine* », a rappelé le président de la République dans son discours d'ouverture.

La souveraineté numérique : une priorité stratégique

Alors que les grandes puissances technologiques mondiales - les États-Unis via les GAFAM⁽¹⁾, la Chine via ses plateformes nationales, et l'Inde via sa croissance algorithmique - renforcent leur contrôle sur les données et les modèles, la France et l'Europe se sont engagées sur une autre voie : l'indépendance numérique.

Cette souveraineté repose désormais sur trois piliers solides :

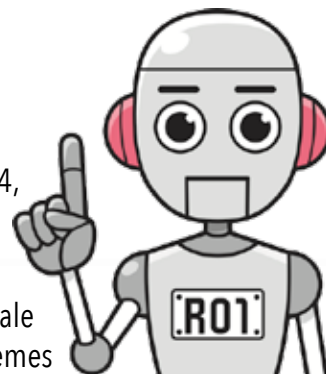
1. Maîtrise des infrastructures critiques : déploiement accéléré de clouds souverains, construction de data centers régionaux, sécurisation des satellites et des réseaux de communication.
2. Protection des données sensibles : en particulier celles des services de police, justice, santé et défense. Les partenariats public-privé doivent désormais respecter des clauses strictes de non-transfert hors UE.
3. Compétences humaines et savoir-faire français : l'État s'est engagé à former 100 000 spécialistes IA par an d'ici 2030. Les écoles de police, les instituts de formation du ministère de l'Intérieur et les universités spécialisées sont concernées.

(1) GAFAM ou GAMAM, est l'acronyme des géants du Web - Google (Alphabet), Apple, Facebook (Meta), Amazon et Microsoft - qui sont les cinq grandes firmes américaines (fondées entre le dernier quart du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle) qui dominent le marché du numérique.



Les forces de sécurité sont parmi les premières impactées par cette transition numérique. L'utilisation croissante d'outils tels que :

- la reconnaissance faciale (encore strictement encadrée par la CNIL),
- les analyses prédictives de comportements délictueux,
- la reconnaissance vocale dans les centres d'appels d'urgence,
- ou encore la vidéosurveillance algorithmique (VSA), expérimentée lors des JO 2024, soulèvent de nouvelles problématiques : respect de la vie privée, efficacité des outils, risques de biais, protection juridique des citoyens comme des agents.



En réponse, la Direction générale de la police nationale (DGPN) et la Gendarmerie nationale travaillent désormais de concert avec l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et l'INESIA, nouvel institut chargé de l'évaluation et la sécurité de l'IA en France.

IA, médias et désinformation : les nouveaux terrains de la guerre informationnelle

L'IA ne se limite pas à la technique. Elle est désormais un vecteur d'influence stratégique, et parfois de déstabilisation. En 2025, les formats courts - TikTok, Instagram Reels, YouTube Shorts - sont devenus les principaux canaux d'information chez les 18-30 ans.

Plus de 65 % des jeunes Français s'informent via des contenus vidéo de moins de 90 secondes. Ce changement d'usage s'accompagne d'un phénomène préoccupant : la désinformation algorithmique, souvent automatisée, parfois malveillante.

Les risques sont multiples :

- Deepfakes réalistes de personnalités publiques, créés en quelques minutes ;
- Voix clonées utilisées dans des appels d'arnaques ou des campagnes de manipulation ;
- Fake news virales montées de toutes pièces via des IA génératives.

La France observe une hausse de 38 % des campagnes hostiles numériques depuis janvier 2025, selon la DGSI. Certaines opérations, clairement orchestrées depuis l'étranger, visent à déstabiliser les institutions, notamment les forces de sécurité et les échéances électorales.

Face à cela, les réponses s'organisent :

- Mise en place de cellules de «fact-checking IA» dans les rédactions ;
- Utilisation d'outils de détection automatique des contenus générés par IA ;
- Programmes de sensibilisation aux médias dans les établissements scolaires ;
- Coopération renforcée entre police, gendarmerie, CNIL et plateformes numériques.

Le COMCYBER-MI⁽²⁾, commandement du cyberspace du ministère de l'Intérieur, s'impose comme un acteur stratégique de cette nouvelle lutte informationnelle.

Vers une doctrine française de l'IA sécuritaire et éthique

La France revendique une troisième voie entre dérégulation américaine et surveillance technologique à la chinoise. Cette doctrine républicaine repose sur trois principes fondamentaux :

1. **Sécurité maîtrisée** : les technologies doivent renforcer l'action publique, sans la détourner de son but démocratique.
2. **Transparence** : toute IA utilisée dans un cadre administratif ou sécuritaire devra faire l'objet d'un audit externe.
3. **Humanité** : la décision humaine doit rester centrale. L'IA est un outil, pas une autorité.

Ce cadre vise à réconcilier efficacité opérationnelle et respect des droits fondamentaux.

(2) Le Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace, COMCYBER-MI, place sous coordination unique (hors opérationnel) tous les services du ministère de l'intérieur traitant de la lutte contre les cybermenaces. Le COMCYBER-MI est chargé d'assurer la cohérence, la performance et la lisibilité du dispositif global du ministère face aux cybermenaces.



Et pour les retraités et amis de la police ?

Ces mutations ne concernent pas uniquement les générations actives. Les anciens policiers, gendarmes, administratifs et amis de la police ont un rôle à jouer dans la transmission des valeurs et la vigilance citoyenne.

- Certains s'impliquent dans la formation des jeunes recrues, partageant leur expérience humaine.
- D'autres rejoignent des commissions d'éthique, locales ou nationales, pour participer à la régulation.
- Beaucoup restent attentifs à ce que les évolutions technologiques n'aliènent pas la mission première du service public : protéger sans diviser, servir sans contrôler.

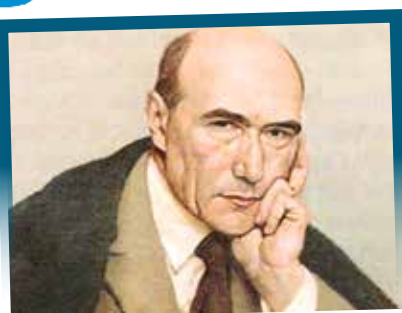


Intelligence Artificielle
symbolique



*Le plus beau voyage,
c'est celui qu'on partage
avec ceux qui nous
comprennent.*

CITATION



André Gide

Conclusion : Construire une IA à la hauteur de la République

L'intelligence artificielle transforme nos vies, nos métiers, notre rapport à l'information et à la sécurité. Elle bouleverse les équilibres mondiaux, mais elle offre aussi à la France une opportunité unique de leadership souverain.

Pour que cette opportunité ne devienne pas un risque, il faut :

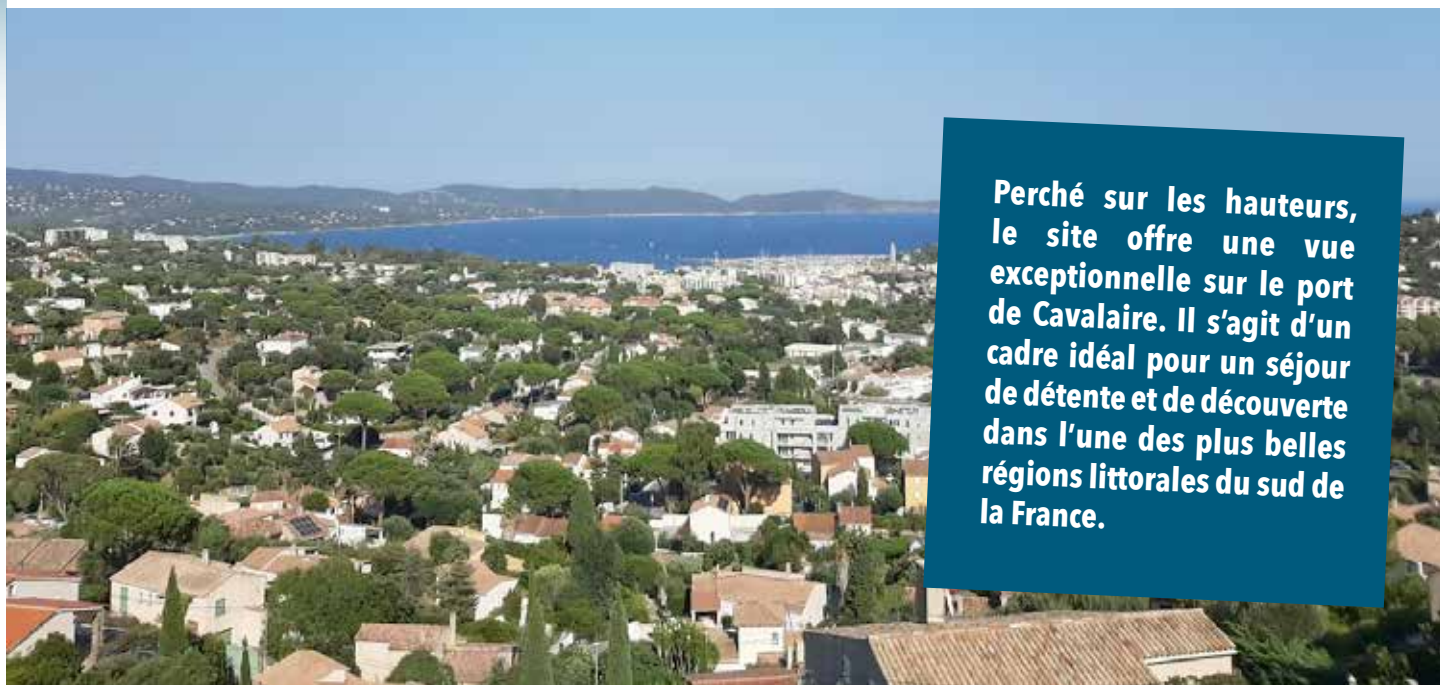
- former,
- encadrer,
- réguler,
- et surtout ne jamais oublier que la technique doit rester au service de l'humain.

La République ne sera pleinement numérique que si elle reste, avant tout, humaine et juste.



Séjours à Cavalaire-sur-Mer

Offre réservée aux adhérents



Perché sur les hauteurs, le site offre une vue exceptionnelle sur le port de Cavalaire. Il s'agit d'un cadre idéal pour un séjour de détente et de découverte dans l'une des plus belles régions littorales du sud de la France.

Dans le cadre du partenariat au sein du **Groupe des Associations de Retraités du Ministère de l'Intérieur (GARMI)**, les membres de nos associations ont désormais la possibilité de séjourner dans le centre de vacances de nos amis de l'UNRP situé à **Cavalaire-sur-Mer**, sur la Côte d'Azur.

Hébergement disponible

- 10 studios (2 à 3 personnes)
- 1 appartement (4 personnes)

Tous les logements sont entièrement équipés : climatisation, télévision, réfrigérateur-congélateur, plaques de cuisson, micro-ondes, terrasse aménagée (table, chaises, bain de soleil) avec vue sur le port.



*S'unir, c'est se renforcer.
Rejoindre l'ANRP, c'est
rester engagé.*

CITATION



Marc STRAVOPODIS,
président de l'ANRP



Conditions de séjour et tarifs 2025

Période estivale :

- Studio (2/3 pers.) : **41 €/jour - 287 €/semaine**
- Appartement (4 pers.) : **57 €/jour - 399 €/semaine**

Période hivernale :

- Studio : **28 €/jour - 196 €/semaine**
- Appartement : **40 €/jour - 280 €/semaine**

Personne supplémentaire : 16 €/jour

Séjour de moins de 7 jours : majoration de 20 €

En été, **les séjours de 15 jours sont privilégiés** ; les semaines isolées sont facturées plus cher (renouvellement du linge).

Accès et services

Une **navette estivale** dessert un arrêt proche du centre, pratique pour les personnes ne souhaitant pas utiliser leur véhicule.

Modalités de réservation

- **Ticket découverte obligatoire :** 25 € (assurance incluse)
- **Caution :** 150 € (à régler avec la demande de réservation)

• Réservations à adresser par courrier à :

UNRP - 42-52, Rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS

(Merci de joindre vos coordonnées complètes : téléphone et adresse e-mail)

La réservation sera validée uniquement après réception du règlement.

Disponibilités

Les disponibilités à jour sont consultables ci-dessous :

*****BASSE SAISON*****

Semaine du 18.10 au 25.10.2025 : **3 studios de libre**

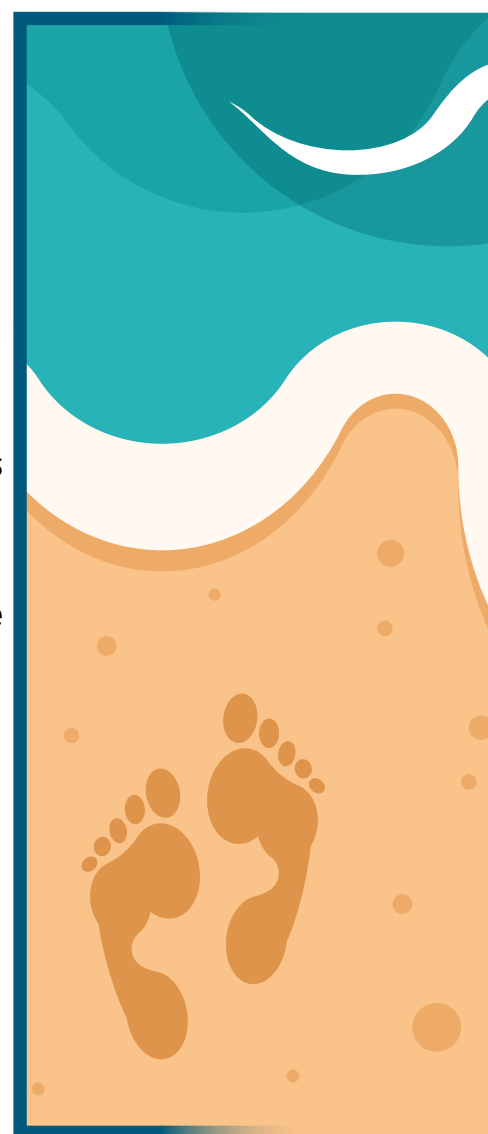
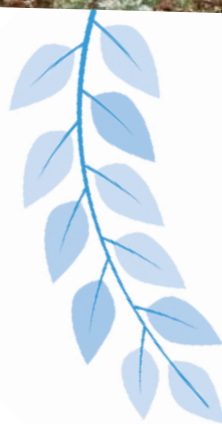
Semaine du 25.10 au 01.11.2025 : **7 studios de libre**

Semaine du 01.11 au 08.11.2025 : **9 studios et l'appartement**

Du 08.11 au 29.11.2025 aucune réservation

N'hésitez pas à profiter de cette opportunité pour découvrir un lieu privilégié dans une ambiance conviviale.

**Pour toute information complémentaire
Rapprochez-vous de notre partenaire l'UNRP
01 53 35 87 40
contact@unrp.com**

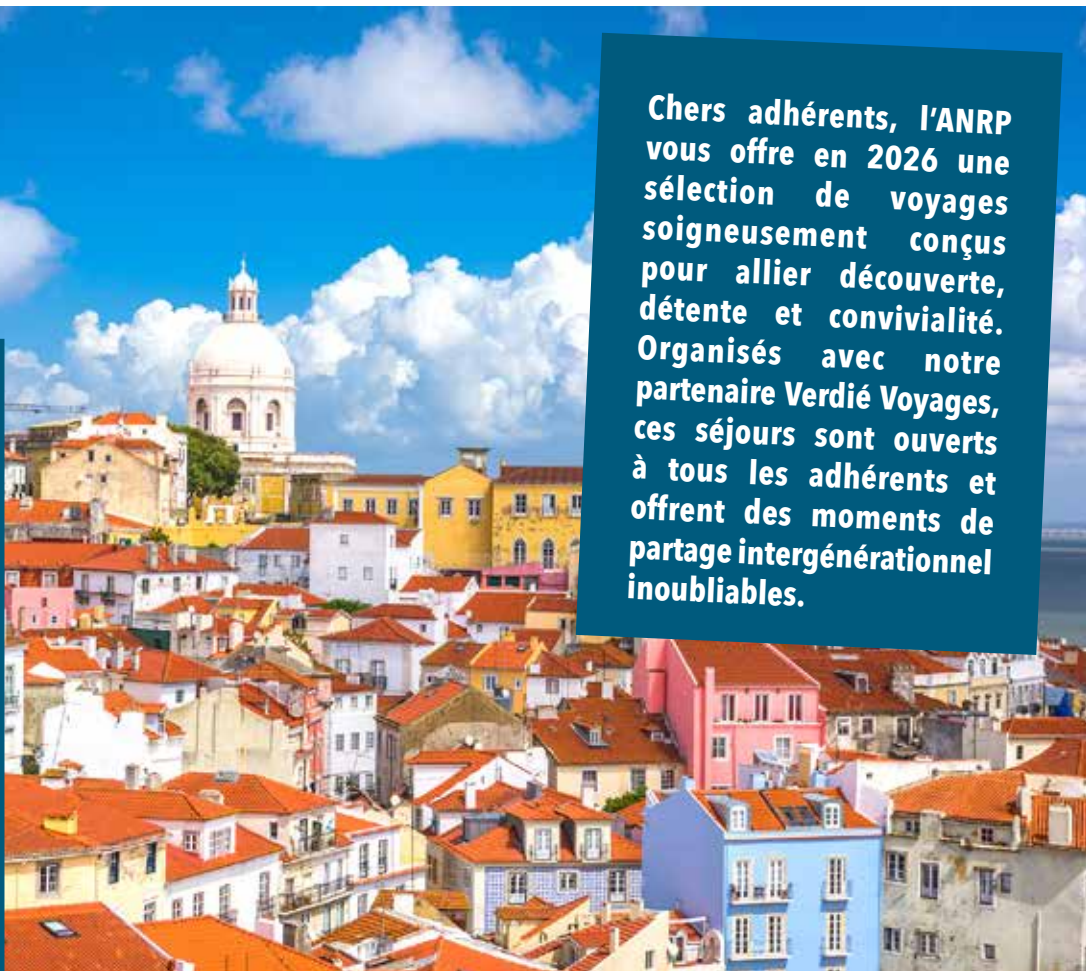




Voyages 2026

Inscrivez-vous dès maintenant !

Chers adhérents, l'ANRP vous offre en 2026 une sélection de voyages soigneusement conçus pour allier découverte, détente et convivialité. Organisés avec notre partenaire Verdié Voyages, ces séjours sont ouverts à tous les adhérents et offrent des moments de partage intergénérationnel inoubliables.



City-break à Lisbonne

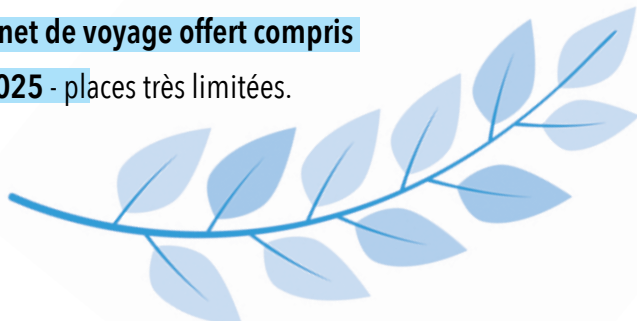
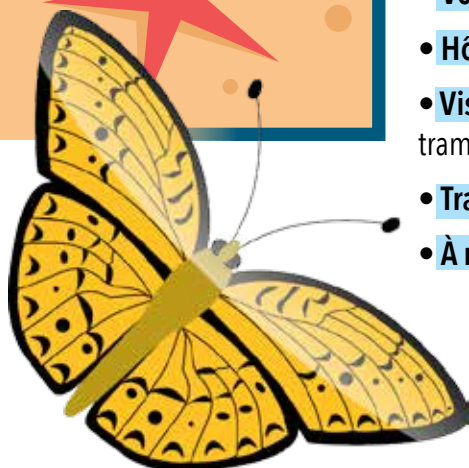
Dates : vendredi 12 au dimanche 14 juin 2026 (3 jours / 2 nuits)

Prix : à partir de **725 € par personne** (base 15 participants, chambre double)

• Supplément chambre individuelle : **+ 135 €**

Points forts du programme :

- **Vol direct aller-retour Orly/Lisbonne** (franchise 15 kg + bagage cabine inclus)
- **Hôtel 3*** Masa Almirante**, bien situé avec confort moderne
- **Visites guidées** : quartier pittoresque de la Baixa, place D. Pedro IV, gare de Rossio, Alfama, tramway n°28, dégustation de ginjinha
- **Transfert, accompagnement, carnet de voyage offert compris**
- **À réserver avant le 30 octobre 2025** - places très limitées.





Échappée Belle au Monténégro

Dates : du samedi 3 au samedi 10 octobre 2026 (8 jours / 7 nuits)

Prix : 1 295 € par personne (base 10 participants, chambre double)

• Supplément chambre individuelle : **+ 220 €** (nombre limité)

Programme tout-compris :

• **Vol spécial Paris/Dubrovnik**, 20 kg de bagage inclus

• **Séjour en hôtel Top Clubs Delfin, tout compris** : pension complète, boissons incluses, animations, détente (piscines, spa, plage privée)

• **Hébergement confortable**, personnel francophone, services variés (wifi, blanchisserie, spa, etc.)

• **Trois excursions incluses** avec guide francophone et déjeuner :

1. Baies de Kotor en bateau, avec escale sur l'île baroque Notre-Dame du Rocher
2. Parc national de Durmitor et canyon de la Tara, classé UNESCO
3. Visite de Dubrovnik, patrimoine mondial

• **Conditions** : passeport ou carte d'identité (non prolongée), carte européenne d'assurance maladie

• **Inscription ouverte jusqu'au 30 octobre 2025** – places limitées, ne tardez pas !

Informations essentielles

• **Places limitées** : ces offres en petit groupe favorisent la qualité du séjour – réservez rapidement !

• **Inscriptions déjà ouvertes** : contactez votre section locale ou le siège ANRP dès maintenant pour obtenir les bulletins d'inscription, conditions de paiement (30 % à l'inscription) et modalités logistiques.

• **Accompagnement complet** : gestion des vols, hébergements, excursions, assistance locale et carnet de voyage fournis pour un confort maximal.

Pourquoi participer ?

• **Des destinations attractives**, entre culture (Lisbonne) et nature/exotisme (Monténégro).

• **Des séjours bien encadrés** avec un excellent rapport qualité-prix.

• **Une organisation ANRP clé en main**, pour voyager l'esprit léger et faire de vraies rencontres.



21

revue
Informations Police



Résultats de la Tombola 2025 Et les gagnants sont...!

La tombola annuelle de l'ANRP, organisée au profit de la Caisse de Solidarité, a une fois de plus été un succès remarquable. Grâce à vos nombreuses contributions, cette opération participe concrètement à soutenir les adhérents en difficulté - dans des moments parfois essentiels comme des secours exceptionnels ou en cas de décès. C'est dans cet esprit de solidarité collective que s'est déroulé le tirage au sort **le 8 septembre 2025 à 11 h**, dans nos locaux en présence de Mme PASSERIEUX, responsable administrative et comptable, et Mme DELTOUR.

Détails des lots attribués :

- **1 séjour d'une semaine pour 2 personnes en pension complète dans un centre de vacances de la Fondation Jean Moulin**

N° 250921 - Membre ami (n° 11054) - M. JARNY Philippe (27940 AUBEVOYE).

- **1 séjour charme et délices pour 2 personnes (Wonderbox)**

Ticket n° 251574 - Membre actif (n° 58885) - M. ALEXANDRE Jean-Louis (57150 CREUTZWALD).

- **1 Ordinateur Portable**

N° 251615 - Membre ami (n° 6285) - Mme BONNET Renée (69002 LYON).

- **1 Tablette tactile**

N° 251256 - Membre actif (n° 58914) - Mme PALAS Michèle (67118 GEISPOLSHHEIM).

- **2 Paniers gourmand**

N° 250876 - Membre actif (n° 53153) - Mme DUCASSOU Madeleine (47440 CASSENEUIL).

N° 250366 - Membre ami (n° 27706) - M. DELHAIE Jean-Claude (83500 LA SEYNE SUR MER).

- **2 cartes cadeaux multi-enseignes d'une valeur de 100 EUR**

N° 252329 - Membre ami (n° 25984) - Mme FISSE Annie (24100 BERGERAC).

N° 251304 - Membre ami (n° 21258) - M. GOUZY Maurice (06400 CANNES).

- **1 exemplaire du livre Albert Pel Le Landru savoyard offert par l'auteur Pierre Hoffmann**

N° 252516 - Membre ami (n° 20651) - M. GUILLEMOZ Gabriel (38290 FRONTONAS).

- **1 exemplaire du livre Les Disparues de l'A9 offert par l'auteur Eric Dupuis**

N° 252568 - Membre ami (n° 27942) - M. SCHOTT Laurent (02300 CHAUNY).

- **1 exemplaire du Grand livre illustré de l'uniforme du Gardien de la Paix et son histoire de Didier Bruc offert par la maison d'édition Histoire & Collections.**

N° 251314 - Membre ami (n° 27972) - M. HERBERT Patrick (44490 LE CROISIC).

- **Goodies offerts par l'ANRP pour soutenir les initiatives solidaires et humanitaires portées par des associations de policiers engagés.**

Ecusson et porte-clés : 7 gagnants

N° 250675 - Membre ami (n° 5788) - Monsieur BENOIT Pierre (29104 QUIMPER).

N° 251798 - Membre ami (n° 17605) - M. PAPIN Yves (28500 CHERISY).

N° 252310 - Membre actif (n° 59119) - M. DOS SANTOS Jacques (77730 SAACY SUR MARNE).

N° 250519 - Membre ami (n° 16946) - M. ZERBIB Georges (75020 PARIS).

N° 251104 - Membre actif (n° 57588) - Mme PIOVANACCI Claudine (20090 AJACCIO).

N° 250282 - Membre ami (n° 22470) - M. CAUX Bernard (40200 AUREILHAN).

N° 251499 - Membre ami (n° 10136) - M. GIRAULDON Jean (36200 LE PECHEREAU).

Porte-clés : 7 gagnants

N° 250247 - Membre ami (n° 27701) - M. MAURY Michel (63260 AIGUEPERSE).

N° 251388 - Membre ami (n° 7472) - M. CIVARD Michel (06370 MOUANS SARTOUX).

N° 250868 - Membre ami (n° 23098) - M. DELBRUYERE Jean (97118 ST FRANCOIS - GUADELOUPE).

N° 252026 - Membre ami (n° 14958) - Mme RIBAUDEAU Jeanine (91620 LA VILLE DU BOIS).

N° 250923 - Membre ami (n° 11054) - M. JARNY Philippe (27940 AUBEVOYE).

N° 250305 - Membre ami (n° 4160) - Mme KIOU KIOU Epouse VENTEJOUX (84100 ORANGE).

N° 251440 - Membre ami (n° 20573) - M. VIGNERON Alain (63000 CLERMONT FERRAND).

Un chaleureux bravo aux gagnants et un grand merci à tous ceux qui, par leur participation, soutiennent Notre mission d'entraide et d'accompagnement.

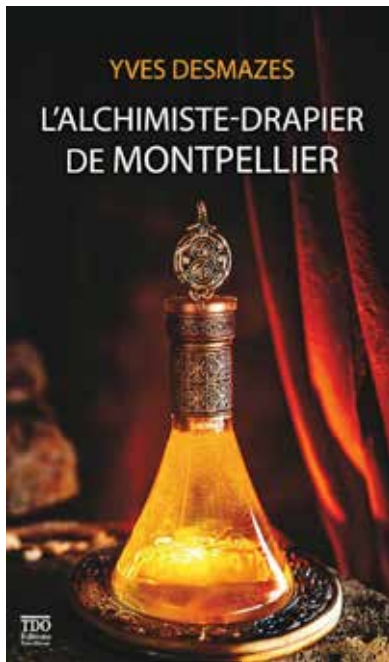
Nous sommes heureux de vous annoncer que les bons de soutien pour l'édition 2026 seront mis en vente dès octobre, en même temps que vos appels à cotisation : une nouvelle occasion de vous associer à cette belle dynamique de soutien et de solidarité. Rendez-vous bientôt pour une nouvelle édition. Votre soutien fait toute la différence.

Pour adhérer à l'A.N.R.P. en ligne :
Complétez le formulaire de pré-adhésion directement
sur notre site www.anrp.fr/pre-adhesion
ou Flashez le QR code



N'hésitez pas à faire connaître l'A.N.R.P. à votre entourage
NOUS ESPERONS VOUS COMPTER PARMIS NOS MEMBRES PROCHAINEMENT

Idées de lecture

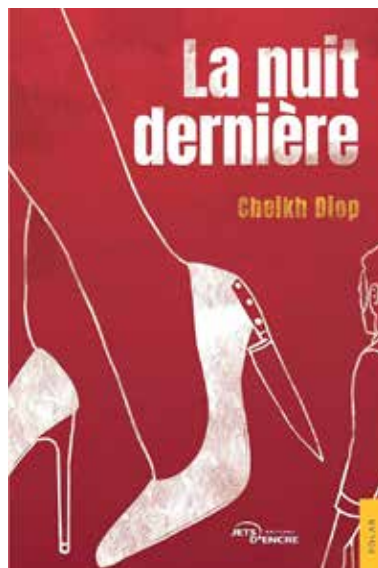


Montpellier, 1340.

Les rues de la cité sont le théâtre d'une lutte acharnée pour le pouvoir et la connaissance. Au cœur de cette tourmente, la famille du maître drapier Planiol se trouve plongée dans une quête aussi ancienne que dangereuse : celle de l'or alchimique. Gaucelme, jeune héritier de la dynastie, doit naviguer dans un monde de duplicité et d'ambition pour sauver de la prison son père injustement accusé d'hérésie.

Alors que les recherches alchimiques progressent dans le secret des caves, il se lie à Pernelle,...

Yves Desmazes, diplômé en droit, ancien officier de police, après avoir dispensé des cours de droit à des lycéens en classe de seconde, de première et de terminale, ainsi qu'à des policiers municipaux et des agents de sécurité, se consacre désormais à l'écriture de romans : de romans policiers et de romans historiques.



Cheikh est gendarme. Un homme droit, lucide, profondément humain, mais hanté par ses blessures intimes. Un matin d'hiver, une convocation interromp son repos : une jeune femme a été retrouvée morte dans un bois. Le choc est brutal : il l'a croisée quelques jours plus tôt, dans un bar, à peine entrevue, déjà troublante. Elle s'appelait Lisa.

Ce drame bouleverse Cheikh et l'entraîne malgré lui dans une enquête vertigineuse. À mesure qu'il s'enfonce dans les zones d'ombre, c'est tout un réseau de violence et d'exploitation qu'il dévoile, jusqu'à frôler ses propres limites. Entre polar social et plongée introspective, ce roman puissant déploie un univers empreint de tension et d'humanité. Porté par une écriture à la fois fine et incisive, il met en scène un héros complexe, tenaillé entre devoir et loyauté, lucidité et chaos intérieur. Une quête de vérité, de justice et de rédemption.

Auteur engagé, Cheikh Diop puise dans son parcours atypique – ancien basketteur, aujourd'hui réserviste de la gendarmerie – une richesse d'expériences qu'il met au service de la réflexion sur les grandes questions de société. À travers ses ouvrages, il aborde des thèmes tels que la sécurité, la citoyenneté et la cohésion sociale avec un regard à la fois lucide et profondément humain. Son écriture, accessible et percutante, fait de lui une voix à part, à découvrir.

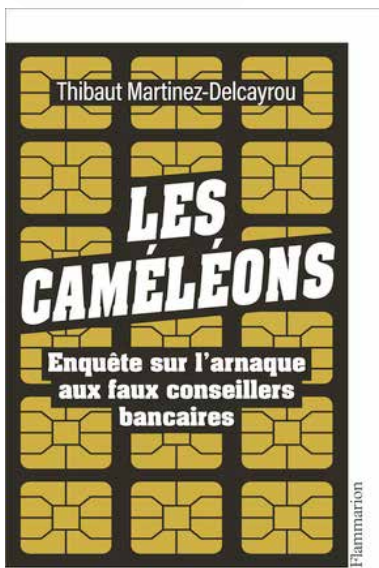


CITATION

Lire, c'est résister à l'érosion du temps.



Christian Robin



Comment opèrent les escrocs ? Qui les protège ? Ont-ils infiltré les banques ? Faut-il devenir paranoïaque ?

Plus d'un million de victimes françaises, plus d'un milliard d'euros volés aux particuliers : l'arnaque aux faux conseillers bancaires est devenue la plus grande escroquerie jamais perpétrée contre des particuliers.

Tout commence en 2020, dans un appartement parisien. Huit copains d'enfance obtiennent des milliers de données bancaires et vident les comptes de leurs victimes en un simple coup de fil. Un an plus tard, chacun touche 200 000 euros par semaine. Et ce n'est que le début : grâce à l'IA, les techniques autrefois réservées à la criminalité organisée sont aujourd'hui à la portée de tous.

Entre décembre 2023 et mars 2025, au plus fort de l'arnaque, Thibaut Martinez-Delcayrou a passé plus d'un an à enquêter au cœur de la police judiciaire, des juges, des avocats, des arnaqueurs, des victimes, des politiques, des banques et des opérateurs. Basé sur 2 500 documents confidentiels et 150 témoignages, ce récit édifiant révèle les failles d'un système qui ne sait plus protéger les citoyens.

Ces camarades nous ont quittés

Au cours des derniers mois, nous avons à déplorer le décès de plusieurs de nos adhérents :

Madame :

MARILLER Emilia
STRASBOURG (67)
Adhérente depuis le 09/02/1999

Monsieur :

BALAUD Joël
STRASBOURG (67)
Adhérent depuis le 16/01/2019

Le Président National, au nom de tous les membres du Bureau de l'ANRP, présente aux familles, dans la peine, ses sincères condoléances.

Hommage à Emilia MARILLER dite « Mimi »

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris cet été le décès de Emilia MARILLER, affectueusement appelée Mimi. Épouse de notre ancien président national, Camille MARILLER, elle a marqué de son élégance discrète, de sa bienveillance et de son soutien indéfectible la vie de notre association.

Toujours présente aux côtés de son mari, elle incarnait l'esprit de fidélité, d'amitié et de solidarité qui nous unit au sein de l'ANRP. Sa mémoire restera gravée dans le cœur de celles et ceux qui ont eu le privilège de la connaître.

À sa famille et à ses proches, nous adressons toute notre amicale pensée et notre reconnaissance pour le chemin parcouru avec elle.





BULLETIN ADHESION

Association Nationale des Retraités, des Actifs et des Amis de la Police

Merci de nous retourner ce bulletin complété à l'adresse suivante :
A.N.R.P. - 26 rue Sainte-Félicité - 75015 PARIS ou par Email : contact@anrp.fr

MEMBRES ACTIFS : Vous êtes retraités des services actifs, administratifs ou annexes de la Police nationale et des Polices municipales, veuves et veufs des retraités de police ou de policiers en activité, fonctionnaire de police, administratifs ou techniques de la Police nationale et des Polices municipales.

MEMBRES AMIS : Vous êtes bienfaiteur et désirez soutenir nos activités et partager nos valeurs



MEMBRES ACTIFS :

Cotisation annuelle : 45 EUR

Veuve ou Veuf : 25 EUR



MEMBRES AMIS :

Cotisation annuelle : 45 EUR

Nom (ou Raison sociale) :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

Nom de la personne qui vous a parrainé :

Comment avez-vous connu notre association

Date de mise à la retraite :	Dernière affection :
Grade actuel :	Service :
Profession :	Corporation :
Veuve/veuf de policier (OUI ou NON) :	Date de décès du conjoint :

Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association : contact@anrp.fr

Retrouvez nos statuts et notre règlement intérieur sur notre site : www.anrp.fr

Le règlement de la cotisation peut être effectué :

- par chèque bancaire établi à l'ordre de l'A.N.R.P.
- par virement **IBAN : FR76 1027 8060 1500 0206 6270 188 - BIC : CMCIFR2A** (merci de préciser votre nom dans l'objet du virement)
- par mandat SEPA (merci de contacter notre secrétariat)

L'ANRP étant reconnue d'intérêt général, ses adhérents ont droit au moment de leur déclaration annuelle des revenus, à une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20% du revenu imposable pour les personnes physiques, et une réduction d'impôt égale à 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaires pour les entreprises